



LA POSTE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITES SOCIALES
Direction Offres et Prestations

Destinataires

Tous services

Contact

Chantal PASSAVANT
Tél : 01 41 24 40 86
Fax : 01 41 24 40 05
E_mail: chantal.passavant@laposte.fr

Date de validité

Du 1^{er} janvier 2016

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances



savoir

OBJET :

Cette note vise à présenter les règles qui s'appliquent pour bénéficier de la participation du COGAS de La Poste pour favoriser le départ en vacances des postiers, aussi intitulée « Coups de cœur Vacances », en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Les postiers peuvent contacter la ligne de l'action sociale : 0 800 000 505 (du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 heure de métropole) pour toutes précisions.

Jean-Paul CAMO

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret



Sommaire

1. DEFINITION	4
<i>1.1 UNE AIDE FINANCIERE SOUS CONDITION DE RESSOURCES</i>	4
<i>1.2 UNE AIDE FINANCIERE APPLICABLE A UNE SELECTION D'OFFRES DE SEJOURS</i>	4
<i>1.3 UNE AIDE FINANCIERE QUI REMBOURSE PARTIELLEMENT UNE FACTURE (DEUX CAS SPECIFIQUES)</i>	5
2. BENEFICIAIRES	5
<i>2.1 CONTROLE DE LA QUALITE DE POSTIER</i>	5
<i>2.2 CONDITIONS DE RESSOURCES ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL</i>	6
<i>2.2.1 L'avis d'imposition : document de référence</i>	6
<i>2.2.2 Cas des agents vivant en union libre</i>	6
<i>2.2.3 Cas des agents séparés ou divorcés n'ayant pas la garde permanente de leurs enfants</i>	7
<i>2.2.4 Cas des agents ne pouvant pas fournir d'avis d'imposition (personnel frontalier résidant à l'étranger, jeune postier rattaché au foyer fiscal de ses parents l'année précédente...)</i>	7
<i>2.3 MAJORATION DU NOMBRE DE PARTS FISCALES</i>	7
3. LES PRINCIPES DU COUP DE CŒUR VACANCES	8
<i>3.1 NOMBRE DE COUPS DE CŒUR VACANCES ET LE MILLESIME</i>	8
<i>3.1.1 Une fois par an millésimé au 1er jour du séjour</i>	8
<i>3.1.2 Cas du millésime pour les Coups de cœur des DOM</i>	8
<i>3.1.3 Cas des couples de postiers</i>	9
<i>3.2 DUREE DU SEJOUR</i>	10
<i>3.3 MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE COGAS</i>	10
<i>3.4 PRISE EN COMPTE DU COUT DU SEJOUR DES ENFANTS DANS LE COUP DE CŒUR VACANCES</i>	10



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

3.4.1	<i>Règle générale</i>	10
3.4.2	<i>Cas particuliers des enfants des couples de postiers : le prix du séjour de l'enfant rentre dans la base de calcul de la ristourne pour chaque Coup de cœur</i>	11
4.	COMMENT BENEFICIER D'UN COUP DE CŒUR VACANCES (PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE)	12
5.	RECLAMATIONS	16
6.	CONTROLE INTERNE	16
7.	ANNEXES	17
7.1	<i>OU ENVOYER SA DEMANDE DE COUP DE CŒUR VACANCES DOM</i>	17
7.2	<i>FORMULAIRE DE DEMANDE DE COUP DE CŒUR VACANCES DOM</i>	18
7.3	<i>PROCEDURE POUR LES COUPS DE CŒURS CAMPING /MOBILE HOME</i>	19
7.3.1	<i>Procédure pour les campings, Mobile home proposés par les associations de La Poste (COS / FOS/ CES)</i>	19
7.3.2	<i>Procédure pour le camping/Mobile home ASPTT des Blachas 4* Ardèche sur la commune de Salavas, au sein du site classé du Pont d'Arc</i>	20
7.3.3	<i>Procédure pour les campings/Mobile home proposés par le groupement GOSPHEL</i>	21
7.3.4	<i>Procédure pour les campings/Mobile home dans le cadre du partenariat de Toulousirs avec la FNHPA Fédération de Hôtellerie de Plein Air.</i>	22
7.3.5	<i>Procédure pour les campings/Mobile home dans le cadre du partenariat de Toulousirs avec VACANSOLEIL.</i>	23



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

1. DEFINITION

1.1 *UNE AIDE FINANCIERE SOUS CONDITION DE RESSOURCES*

Un « Coup de cœur Vacances » est une aide financière du COGAS pour les vacances.

Cette offre est accessible sous conditions de ressources, aux postiers actifs permanents (fonctionnaires, salariés sous CDI, contractuels de droit public), une fois par année civile dans la limite du contingent de séjours Coups de cœur Vacances défini et dans la limite du budget voté par le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) de La Poste.

La grille de réduction ci-dessous s'applique à l'ensemble des Coups de cœur Vacances et permet de réduire le reste à payer par le postier.

Quotient Familial QF	Réduction sur le prix du séjour Coup de cœur à tarif négocié Ou réductions accordées sur les coups de cœur DOM et les locations de Mobile home	Montant maximum de l'aide COGAS pour le postier (inclus ses ayants droits)
$QF \leq 7\ 100\text{€}$	55%	650 €
$7\ 100\text{€} < QF \leq 10\ 450\text{€}$	50%	600 €
$10\ 450\text{€} < QF \leq 12\ 950\text{€}$	45%	500€
$12\ 950\text{€} < QF \leq 15\ 900\text{€}$	40%	400€
$15\ 900\text{€} < QF \leq 21\ 550\text{€}$	35%	300 €

L'aide s'applique aux séjours d'une semaine maximum (7 nuitées).

1.2 *UNE AIDE FINANCIERE APPLICABLE A UNE SELECTION D'OFFRES DE SEJOURS*

Les « Coups de cœur Vacances » concernent une sélection d'offres de séjours variés, en nombre limité, proposée par les associations subventionnées par le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) de La Poste :



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

- ✓ Séjours chez **azureva** (en Pension Complète, Demi-Pension ou location).
- ✓ Week-ends ou voyages avec **Touloisirs**.
- ✓ Camping/mobile home via **Touloisirs**, les **Comités des Œuvres Sociales (COS)**, la **Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT)** et des partenaires externes.
- ✓ Séjours "Culture et langue" dans de grandes villes européennes avec cours de langues et visites culturelles avec **l'Union des Jumelages**.
- ✓ Coups de cœur Vacances **Village Séjour Accompagné VSA Allassac** pour des séjours dans un centre adapté à tous les handicaps.

Le pourcentage de réduction s'applique sur le tarif négocié des séjours sélectionnés, labellisés Coups de cœur vacances, et présentés sur le Portail Malin. Le tarif négocié est inférieur au prix public.

1.3 UNE AIDE FINANCIERE QUI REMBOURSE PARTIELLEMENT UNE FACTURE (DEUX CAS SPECIFIQUES)

Pour les Coups de cœur Vacances DOM et les Coups de cœur qui concernent des locations (mobile home par exemple), la grille ci-dessus s'applique sur le montant des factures acquittées relatives aux vacances.

2. BENEFICIAIRES

L'avantage Coup de cœur Vacances est accordé aux postiers actifs permanents et à leurs enfants, répondant aux conditions de ressources définies.

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour (20 ans s'il est handicapé ou infirme).

Le conjoint non postier ne peut pas bénéficier du tarif Coup de cœur Vacances.

2.1 CONTROLE DE LA QUALITE DE POSTIER

Les deux organismes gestionnaires de l'ensemble des Coups de cœur Vacances sont Touloisirs et azurèva.

La DNAS met à leur disposition les éléments leur permettant de vérifier la qualité de postier actif permanent, dans le respect de la loi informatique et libertés.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

2.2 CONDITIONS DE RESSOURCES ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

2.2.1 L'avis d'imposition : document de référence

Le Quotient Familial (QF) du postier détermine l'ouverture du droit au Coup de cœur Vacances et le pourcentage de réduction associé. Le calcul des droits se fait sur la base de la Note De Service sur l'expérimentation de nouveaux barèmes de Quotient Familial CORP-DNAS-2014-0242 du 18 décembre 2014

Le Quotient Familial se calcule de la façon suivante :

Revenu Fiscal de Référence (RFR) (*) / nombre de parts fiscales (n).

Ces deux éléments, RFR et n, sont à recueillir sur l'avis d'imposition le plus récent en possession du postier.

(*) Pour les postiers travaillant dans les DOM, procéder à un abattement de 30 % du Revenu Fiscal de Référence (pour les postiers de Guadeloupe, Martinique et La Réunion) ou un abattement de 40 % (pour les postiers de Guyane et Mayotte)

Dans tous les cas, l'avis d'imposition est le seul document de référence pour le calcul du quotient familial.

Les changements de situation personnelle durant l'année n'entraînent aucun recalcul de la situation fiscale.

Pour connaître et calculer votre quotient familial, un outil de simulation de l'aide "Coup de cœur Vacances" se trouve sur le site du Portail Malin de La Poste : <http://www.portail-malin.com>

2.2.2 Cas des agents vivant en union libre

Pour les agents vivant en ménage, les deux avis d'imposition doivent être fournis. Le nombre de parts est déterminé en reconstituant le nombre de parts attribué à un couple marié.

Nombre d'enfants	Nombre de parts attribué à un couple marié et appliqué aux agents vivant en ménage ou dans le cadre d'un PACS
0	2
1	2,5
2	3
3	4
4	5
Par enfant supplémentaire	1



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

2.2.3 Cas des agents séparés ou divorcés n'ayant pas la garde permanente de leurs enfants

Il n'y a pas de recalcul à réaliser du quotient familial pour le postier divorcé n'ayant pas la garde permanente de son enfant : son avis d'imposition sert directement au calcul de son quotient familial pour obtenir son taux de réduction Coup de cœur Vacances. Cette réduction s'appliquera sur le montant de son séjour pour lui-même et son (ses) enfant(s).

2.2.4 Cas des agents ne pouvant pas fournir d'avis d'imposition (personnel frontalier résidant à l'étranger, jeune postier rattaché au foyer fiscal de ses parents l'année précédente...)

Les ressources sont reconstituées à partir du revenu net imposable mensuel de l'agent, tel qu'il figure sur leurs derniers bulletins de paye du mois précédant la demande de coup de cœur. Le calcul s'effectue, sur la base de 12 fois le montant mensuel net imposable du salaire. Le montant des ressources annuelles ainsi déterminé est soumis à l'abattement de 10% prévu au Code Général des Impôts.

Le nombre de parts fiscales pris en compte est celui correspondant à la situation du postier (sur la base des enfants de moins de 18 ans inscrit dans le livret de famille).

2.3 MAJORATION DU NOMBRE DE PARTS FISCALES

Conformément à la note de service sur l'expérimentation de nouveaux barèmes de Quotient Familial CORP-DNAS-2014-0242 du 18 décembre 2014, la situation de monoparentalité et les personnes bénéficiaires des Obligations d'emploi, déclarée à La Poste, bénéficient d'une majoration de leur nombre de part fiscale.

- ✓ Le postier fiscalement reconnu « parent isolé » (la case **T** » en bas de la deuxième page 2 de son avis d'imposition est cochée) : bénéficie de **0,3** part supplémentaire.

Exemple

- l'avis d'imposition d'un postier, parent isolé, mentionne 2 parts fiscales. Pour l'examen des droits à Coup De Cœur, le nombre de parts (n) sera de $(2 + 0,3) = 2,3$ parts.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

- ✓ Le postier Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (**BOE**) déclaré auprès de leur service ressources humaines : bénéficie de **0,5** part supplémentaire.

Exemple

- l'avis d'imposition d'un postier, travailleur handicapé déclaré BOE, mentionne 4,5 parts fiscales. Pour l'examen des droits à Coup De Cœur, le nombre de parts (n) sera de $(4,5 + 0,5) = 5$ parts.

- ✓ Les 2 majorations peuvent se cumuler.

Cas particulier : Si un postier veuf peut justifier de sa situation de parent isolé, même si la case T n'est pas cochée sur son avis d'imposition, il bénéficie de la bonification de 0.3 part.

3. LES PRINCIPES DU COUP DE CŒUR VACANCES

3.1 NOMBRE DE COUPS DE CŒUR VACANCES ET LE MILLESIME

3.1.1 Une fois par an millésimé au 1er jour du séjour

Le bénéfice d'un Coups de cœur Vacances est accordé une fois par année civile par postier. Le millésime du Coup de cœur Vacances est déterminé par la date du premier jour du séjour.

Exemple

Un séjour du 2 décembre 2015 au 10 décembre 2015 est millésimé 2015.

Exception

Un séjour du 2 décembre 2015 au 10 décembre 2015 est normalement millésimé 2015, sauf si l'enveloppe budgétaire annuelle 2015 est entièrement consommée, il sera alors millésimé 2016.

3.1.2 Cas du millésime pour les Coups de cœur des DOM

Pour les Coups de cœur Vacances DOM, le millésime se calcule à la date de réception du dossier de remboursement pour traitement par Touloisirs, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Exemple

Un postier part en vacances du 2 décembre 2015 au 10 décembre 2015. Son dossier est reçu le 27 décembre 2015 par Touloisirs. En cas



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

d'enveloppe budgétaire 2015 totalement consommée, ce dossier sera millésimé 2016 et le postier en sera averti par courrier. Le versement de l'aide Coup de cœur interviendra début 2016.

Le postier pourra, par la suite, bénéficier d'un nouveau d'un Coup de cœur vacances sous millésime 2017. Ce Coup de cœur sera applicable une fois pour un séjour effectué en 2017.

3.1.3 Cas des couples de postiers

Chaque membre du couple, sous condition de ressources, peut bénéficier d'un Coup de Cœur Vacances par année civile.

Dans le cas des couples de postier, l'utilisation de ce coup de cœur peut se faire de deux façons différentes :

1^{er} cas : Les 2 droits à Coups de cœur Vacances s'appliquent à 2 séjours différents

Pour chaque séjour, un des deux postiers bénéficie du tarif Coup de cœur Vacances, son conjoint postier paye le tarif négocié sans aide.

Exemple :

Un couple ayant un quotient familial de 12 000 euros, bénéficie d'une aide Coup de cœur Vacances de 45% sur le montant de leur séjour dans la limite de 500 euros. Pour un 1^{er} séjour à, par exemple, 600 euros par personne, le postier (dénommé postier A) bénéficiaire du coup de cœur aura une réduction de 270€ (45% de 600€), payera 330 euros et son conjoint (postier B) payera 600 euros.

Pour le 2nd séjour à, par exemple, 450 euros par personne le postier (dénommé postier B) bénéficiaire du coup de cœur aura une réduction de 202.5€ (45% de 450€), payera 247.5 euros et son conjoint (postier A) 450 euros.

2nd cas : les 2 droits sont utilisés pour une même offre, le plafond de l'aide COGAS est doublé

Un couple de postiers ayant un quotient familial de 12 000 euros, bénéficie d'une aide Coup de cœur Vacances de 45% sur le montant de leur séjour dans la limite de 500 euros. Si le couple souhaite chacun bénéficier de son Coup de Cœur, le plafond maximum de l'aide est porté à 1000 euros (soit 2X500 euros). Ils choisissent une semaine pour un montant total de 1200 euros (2*600€). L'aide Coup de cœur de 45% (soit 540€=45% de 1200€) vient se déduire du montant du séjour à régler par le couple de postiers.

A noter Dossiers Coup de cœur DOM :

Sur le formulaire de demande, indiquer si les 2 droits sont utilisés simultanément, ou si le bénéfice d'un seul Coup de cœur Vacances est demandé. Dans ce dernier cas, le conjoint postier pourra utiliser son droit



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

sur une autre demande, même année civile, dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Sans indication précise, dans le cas d'un couple de postiers les 2 droits seront utilisés simultanément pour une même demande déposée.

3.2 DUREE DU SEJOUR

Un Coup de cœur Vacances est une offre de séjour d'une semaine maximum.

La durée du séjour est déterminée par le nombre de nuitées. Un séjour d'une semaine est un séjour qui comprend 7 nuitées, durée maximum d'un Coup De Cœur.

3.3 MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE COGAS

Le tableau présenté au §1.1 indique le montant maximal d'aide par postier actif bénéficiaire (et ses éventuels enfants à charge effective et permanente).

Dans le cas où le montant maximum de l'aide COGAS n'est pas atteint, il n'y a pas de report possible sur une seconde opération.

Exemple :

Un postier part une semaine en camping avec sa famille. Son quotient familial est de 9 000 €, il bénéficie d'une aide Coup de cœur vacances de 50%, avec un plafond maximum de 600€.

Le prix du séjour est de 850 €.

Le montant de l'aide est de 425 € (50% de 850€), il payera donc 425 euros le séjour. La différence avec le maximum de l'aide COGAS (600 €), soit 175 €, ne peut pas être reportée sur un second séjour car le postier bénéficie d'une aide Coup de cœur Vacances une fois par année civile.

3.4 PRISE EN COMPTE DU COUT DU SEJOUR DES ENFANTS DANS LE COUP DE CŒUR VACANCES

3.4.1 Règle générale

La réduction Coup de cœur Vacances s'applique sur le prix du séjour dû au titre de l'enfant à charge, accompagnant son parent postier, une fois par année civile.

Cette possibilité s'applique aussi au parent postier, divorcé ou séparé, n'ayant pas la charge effective et permanente de leur enfant. Dans ce cas, une copie du livret de famille sera demandée.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

3.4.2 Cas particuliers des enfants des couples de postiers : le prix du séjour de l'enfant rentre dans la base de calcul de la ristourne pour chaque Coup de cœur

- Si un enfant dont les deux parents sont postiers, part successivement dans le cadre de deux séjours Coups de cœur Vacances, il bénéficiera donc de la participation de La Poste deux fois dans l'année civile : une fois pour la participation Coup de cœur de chacun de ses parents.

Exemple

Un enfant part deux fois dans l'année avec ses parents tous les deux postiers éligibles au Coup de cœur Vacances. Le montant réglé au titre de l'enfant est pris en compte dans le calcul du Coup de cœur Vacances sur chacun des deux séjours dans la limite de l'aide du plafond décrit dans le tableau §1.1.

Cas d'un couple de postier avec un enfant et un quotient familial inférieur à 7100€, avec un séjour au tarif de 500€ par personne sur la 1ère semaine. Le tarif sans l'aide Coup de cœur est donc de 1500€ pour 3 personnes. Le postier A utilise son droit à Coup de cœur et bénéficie de 55% de ristourne sur les 1000 euros (2x500€) pour lui et son enfant, soit une réduction de 550€. Le conjoint postier (postier B) ne souhaitant pas bénéficier de l'aide Coup de cœur, se verra appliquer le tarif de 500 euros. Sur cette 1ère semaine, le couple payera pour 3 personnes, 950€ sur les 1500€, grâce à l'aide de 550 euros.

Le postier B souhaite utiliser son aide Coup de cœur Vacances pour partir avec son conjoint postier et leur enfant, sur une 2ème semaine au tarif de 300€ par personne. La réduction sera donc de 330€, c'est-à-dire 55% de 600€, soit 270€ tarif pour le postier B et son enfant, auquel s'ajoute le prix de 300€ pour le conjoint postier (postier A). Le reste à payer est donc de 570€ pour les 3 personnes, au lieu de 900€.

- Dans le cas où le couple de postiers souhaite cumuler leurs droits sur un même séjour Coup de cœur vacances, le plafond d'aide se cumule (cf. tableau §1.1) et l'aide s'applique sur le tarif pour le couple de postier et leur enfant. L'aide s'applique dans la limite du plafond.

Exemple

Prenons le cas d'un couple de postiers avec deux enfants et un quotient familial inférieur à 1000€. Ils bénéficient d'une réduction de 50% dans la limite de 600 euros chacun, soit 1200 euros maximum d'aide (2x600). Le prix du séjour est de 450€ par personne, soit 1800€ au total. La réduction de 50% correspond donc à 900 euros. Le couple payera donc 900€.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

Prenons le cas d'un couple de postiers avec 3 enfants et un quotient familial inférieur à 1700€, soit 55% de réduction dans la limite de 2x650€, soit 1300€ s'ils cumulent leur aide Coup de cœur Vacances. Le prix par personne est de 500€, le coût global est donc de 2500€ auquel s'applique la réduction de 55%, soit 1375€. Le plafond étant de 1300€, le couple payera 2500-1300, soit 1200€ pour 5 personnes.

4. COMMENT BENEFICIER D'UN COUP DE CŒUR VACANCES (PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE)

Les séjours* qui permettent de bénéficier de la réduction Coups de cœur Vacances sont sélectionnés parmi les offres des associations subventionnées par le COGAS (azurèva, Toulisirs, Union des Jumelages, AFEH, FSASPTT, COS...). Ces séjours sont présentés sur le Portail Malin.

(*) Pour les postiers travaillant dans les DOM tout voyageur.

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances Toulisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le bulletin d'inscription au séjour ✓ Copie intégrale du dernier avis d'imposition ✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire où figure l'identifiant RH du postier ✓ Photocopie du livret de famille (lien de parenté) ✓ Photocopie de la pièce d'identité de chaque participant (adulte, enfant, bébé) ✓ Le règlement du séjour ou l'acompte ✓ Bulletin d'adhésion à Toulisirs (gratuite pour le postier). ✓ Pour le concubin, justificatif de domicile et l'avis d'imposition le plus récent en sa possession. 	Transmettre le dossier complet à Toulisirs pour valider la réservation (dans la limite des places disponibles)	Offres Toulisirs Calcul des droits par Toulisirs Aide directement déduite du tarif du séjour



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances AZUREVA	<p>Dans un premier temps</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Copie intégrale du dernier avis d'imposition✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire où figure l'identifiant RH du postier✓ Pour le concubin, justificatif de domicile et l'avis d'imposition le plus récent en sa possession. <p>Dans un second temps, après réception de la proposition commerciale</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Photocopie du livret de famille (lien de parenté)✓ Photocopie de la pièce d'identité de chaque participant (adulte, enfant, bébé) <p>Le règlement du séjour ou l'acompte</p>	Réserver par téléphone auprès d'AZUREVA puis transmettre les premiers éléments du dossier à AZUREVA pour calculer les droits et finaliser la réservation (dans la limite des places disponibles)	Offres AZUREVA Calcul des droits par AZUREVA Aide déduite du tarif du séjour

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances camping/mobile home (de début juin à fin septembre)	<p><i>Procédure détaillée en annexe</i></p> <ul style="list-style-type: none">✓ une copie de la fiche d'inscription du camping (le montant hors taxes de séjour doit y figurer) pour obtenir le numéro <u>d'Autorisation préalable</u> de Touloisirs✓ Copie intégrale du dernier avis d'imposition✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire où figure l'identifiant RH du postier✓ Relevé d'Identité Bancaire du postier✓ Bulletin d'adhésion à Touloisirs (gratuite pour le postier). <p><u>A l'issue du séjour</u>, facture acquittée, au nom du postier éligible (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation Touloisirs).</p>	<p>transmettre à Touloisirs dès la réservation auprès du camping, le dossier complet avec les pièces</p> <p><u>A l'issue du séjour</u>, transmettre à Touloisirs la facture acquittée, avec numéro d'autorisation</p>	<p>Offres proposées par les Comités des Oeuvres Sociales (COS), la Fédération Sportive des ASPTT (FSASPTT), Touloisirs (Vacansoleil, FNHPA,...)</p> <p>Remboursement par Touloisirs après le séjour sur le compte bancaire du postier</p>



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances Culture & Langues de l'Union des Jumelages	<ul style="list-style-type: none">✓ La facture acquittée auprès de l'Union nationale des Jumelages.✓ Joindre le RIB du postier demandeur✓ Copie intégrale du dernier avis d'imposition✓ Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier✓ Photocopie du livret de famille (lien de parenté)✓ Si le postier n'est pas déjà adhérent à Touloisirs, compléter le bulletin d'adhésion	<p>A l'issue du séjour, transmettre à Touloisirs la facture acquittée.</p> <p>Après étude du dossier complet et calcul de l'aide Coup De Cœur, Touloisirs procède au versement du montant sur le compte bancaire du postier.</p>	Offres proposées par l'Union des Jumelages Remboursement par Touloisirs après le séjour sur le compte bancaire du postier

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances VSA Allassac	<ul style="list-style-type: none">✓ Copie de la fiche d'inscription avec le montant hors taxes de séjour✓ Copie intégrale du dernier avis d'imposition✓ Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier✓ Joindre le RIB du postier demandeur✓ Photocopie du livret de famille (lien de parenté)✓ Si le postier n'est pas déjà adhérent à Touloisirs, compléter le bulletin d'adhésion	<p>transmettre à Touloisirs dès la réservation auprès de VSA Allassac, le dossier complet avec les pièces décrites ci-joint</p> <p>Après étude du dossier complet et calcul de l'aide Coup De Cœur, Touloisirs transmet un numéro d'autorisation</p> <p>A l'issue du séjour, transmettre à Touloisirs la facture acquittée, avec numéro d'autorisation</p> <p>Le versement du montant est effectué par Touloisirs sur le compte bancaire du postier.</p>	Offre de l'AHEH Village VSA Allassac adapté à tout type de handicap Remboursement par Touloisirs après le séjour sur le compte bancaire du postier



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

Type de Coup de cœur Vacances	Pièces à fournir (1)	Modalité	Association gestionnaire et modalités de règlement
Coups de cœur Vacances DOM	<p>Le postier actif demandeur doit impérativement faire partie du voyage en même temps que les membres de sa famille.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Formulaire de demande rempli (cf. annexe)✓ Factures originales, de moins de 6 mois, relatives à des dépenses liées à des frais de vacances, des titres de transport sec (maritime, ferroviaire, aérien, présentation des justificatifs originaux Les factures acquittées au nom du postier doivent obligatoirement comporter le nom des bénéficiaires du séjour (postier, enfants à charge effective du postier), la destination, les dates de départ et de retour et le prix total TTC : billets et originaux des cartes d'embarquement✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire où figure l'identifiant RH du postier✓ Photocopie du livret de famille (lien de parenté)✓ Relevé d'Identité Bancaire du postier demandeur✓ photocopie de <u>l'avis d'imposition ou de non-imposition</u> le plus récent en sa possession.	<p>dossier complet à transmettre dans un délai inférieur à 6 mois à l'issue du voyage ou du séjour à :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>UGRH gestionnaire (pour les départements de Guadeloupe, Guyane et Mayotte)</u>• <u>Correspondant Social (pour les départements de Martinique et de La Réunion)</u>	<p>Offres proposées par tout prestataire de voyage</p> <p>Remboursement par Touloisirs après le séjour sur le compte bancaire du postier avec la mention « Aide COGAS »</p>

(1) A NOTER : Pour les **postiers divorcés ou séparés** n'ayant pas la charge permanente de leurs enfants, fournir copie du **livret de famille** pour bénéficier de l'aide pour partir en vacances avec ses enfants.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

5. RECLAMATIONS

Les réclamations sont recevables dans un délai de 2 mois maximum après notification de la décision, auprès des associations gestionnaires des aides Coups de cœur Vacances.

6. CONTROLE INTERNE

Un dispositif de contrôle est mis en œuvre par la Direction Nationale des Activités Sociales auprès des prestataires gestionnaires de l'Offre. Il porte notamment sur les points de vigilance suivants :

- La complétude des dossiers de demande
- La réalité et la sincérité des pièces justificatives
- La qualité de bénéficiaire
- L'application des barèmes et des règles de gestion



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

7. ANNEXES

7.1 *OU ENVOYER SA DEMANDE DE COUP DE CŒUR VACANCES DOM*

- **Guadeloupe** : Direction Régionale de La Poste
Service GAR /UGRH - Dossier mesure vacances DOM 2015
Rue Victor Hugues
97109 BASSE TERRE CEDEX
- **Martinique** : Elvire Coridun COSO Direction Régionale de La Poste
Dossier mesure vacances DOM 2015
32 Boulevard Pasteur 97200 FORT DE FRANCE
Tél : 05.96.59.96.22
E-mail : elvire.coridun@laposte.fr
- **Guyane** : Direction Régionale de La Poste
UGRH - Dossier mesure vacances DOM 2015
5 Rue Fiedmond
97308 CAYENNE CEDEX
- **Réunion** : Thierry Hoarau COSO Direction Régionale de La Poste
Dossier mesure vacances DOM 2015
62 rue du Maréchal Leclerc 97405 SAINT DENIS CEDEX
Tél : 02.62.40.16.63
E-mail : thierry.hoarau@laposte.fr
- **Mayotte** : Direction Régionale de La Poste
UGRH - Dossier mesure vacances DOM 2015
Rouzouna AHAMADA SAID PAPA ou Saira ABDALLAH
Direction Départementale de La Poste
BP 83
97600 MAMOUDZOU
Tél : 02.69.61.98.05



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

7.3 PROCEDURE POUR LES COUPS DE CŒURS CAMPING /MOBILE HOME

7.3.1 Procédure pour les campings, Mobile home proposés par les associations de La Poste (COS / FOS/ CES)

Où trouver la liste des campings COS ?

Le catalogue des campings COS est consultable sur le site de l'action sociale de La Poste, le Portail Malin :

www.portail-malin.com/campings.html

Comment obtenir l'aide « Coup de cœur Vacances » ?

1. Le postier actif permanent réserve un séjour d'une semaine maximum directement auprès du COS/camping de son choix, entre début juin et fin septembre

2. Attendre l'accord de réservation transmise par le COS/camping

3. Dès la réception de l'accord de réservation, le postier envoie à Toulousiers les justificatifs suivants afin de valider l'aide « Coup de cœur Vacances » :

- Copie de la fiche d'inscription du camping, le montant hors taxes de séjour doit y figurer ;
- Copie intégrale de dernier avis d'imposition ;
- Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier ;
- Joindre le RIB du postier demandeur ;
- Si le postier n'est pas déjà adhérent à Toulousiers, compléter le bulletin d'adhésion.

Le dossier ne pourra être pris en compte si l'un des justificatifs ci-dessus n'est pas fourni.

4. Après vérification de ces éléments, Toulousiers valide le droit à l'aide et délivre au postier un numéro d'autorisation, le % de réduction auquel il a droit, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction (à retourner au point 8). Ces documents seront délivrés par courrier.

5. Le postier qui fait la réservation doit se présenter physiquement au COS/camping.

6. L'aide « Coup de cœur Vacances » s'applique à une seule semaine. Au-delà, le séjour est à la charge du postier. Un couple de postier peut



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

bénéficiaire chacun d'une aide « Coup de cœur Vacances » pour des semaines distinctes (un dossier par postier est donc à constituer).

7. À l'issue du séjour, le postier règle la totalité de son séjour et se fait délivrer une facture acquittée (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation délivré à l'étape 4).

8. Le postier transmet directement à Toulousins la facture et le questionnaire de satisfaction rempli, afin d'obtenir le versement de l'aide calculée en fonction de la grille des QF et du prix du séjour (hors taxes de séjour).

7.3.2 Procédure pour le camping/Mobile home ASPTT des Blachas 4* Ardèche sur la commune de Salavas, au sein du site classé du Pont d'Arc

Comment obtenir l'aide « Coup de cœur Vacances » ?

1. Le postier actif permanent réserve un séjour d'une semaine maximum sur la période de début juin à fin septembre directement auprès du Camping les Blachas en Ardèche

2. Attendre l'accord de réservation transmise par le camping.

3. Dès la réception de l'accord de réservation, le postier envoie à Toulousins les justificatifs suivants afin de valider l'aide du Cogas :

- Copie de la fiche d'inscription du camping, le montant hors taxes de séjour doit y figurer ;
- Copie intégrale de dernier avis d'imposition ;
- Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier ;
- Joindre le RIB du postier demandeur ;
- Si le postier n'est pas déjà adhérent à Toulousins, compléter le bulletin d'adhésion.

Le dossier ne pourra être pris en compte si l'un des justificatifs ci-dessus n'est pas fourni.

4. Après vérification de ces éléments, Toulousins valide le droit à l'aide et délivre au postier un numéro d'autorisation, le % de réduction auquel il a droit, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction (à retourner au point 8). Ces documents seront délivrés par courrier.



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

5. Le postier qui fait la réservation doit se présenter physiquement au camping.
6. L'aide « Coup de cœur Vacances » s'applique à une seule semaine. Au-delà, le séjour est à la charge du postier. Un couple de postier peut bénéficier chacun d'une aide « Coup de cœur Vacances » pour des semaines distinctes (un dossier par postier est donc à constituer).
7. A l'issue du séjour, le postier règle la totalité de son séjour et se fait délivrer une facture acquittée (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation délivré à l'étape 4).
8. Le postier transmet directement à Toulousirs la facture et le questionnaire de satisfaction rempli, afin d'obtenir le versement de l'aide calculée en fonction de la grille des QF et du prix du séjour (hors taxes de séjour).

7.3.3 Procédure pour les campings/Mobile home proposés par le groupement GOSPHEL

Comment obtenir l'aide « Coup de cœur Vacances » ?

1. Le postier actif permanent s'inscrit auprès du GOSPHEL pour réserver la semaine en campings entre début juin et fin septembre
2. Attendre l'accord de réservation transmise par le GOSPHEL.
3. Dès réception de l'accord, le postier transmet au GOSPHEL les justificatifs suivants afin de valider l'aide du Cogas :
 - Copie de la fiche d'inscription du camping, le montant hors taxes de séjour doit y figurer ;
 - Copie intégrale de dernier avis d'imposition ;
 - Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier ;
 - Joindre le RIB du postier demandeur ;
 - Si le postier n'est pas déjà adhérent à Toulousirs, compléter le bulletin d'adhésion.

Le dossier ne pourra être pris en compte si l'un des justificatifs ci-dessus n'est pas fourni.

4. Le GOSPHEL transmet le dossier à Toulousirs.
5. Après vérification de ces éléments, Toulousirs valide le droit à l'aide et délivre au postier un numéro d'autorisation, le % de réduction auquel il a



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

droit, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction (à retourner au point 9). Ces documents seront délivrés par courrier.

6. Le postier qui fait la réservation doit se présenter physiquement au camping.

7. L'aide « Coup de cœur Vacances » s'applique à une seule semaine. Au-delà, le séjour est à la charge du postier. Un couple de postier peut bénéficier chacun d'une aide « Coup de cœur Vacances » pour des semaines distinctes (un dossier par postier est donc à constituer).

8. A l'issue du séjour, le postier règle la totalité de son séjour et se fait délivrer une facture acquittée (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation, délivré à l'étape 5).

9. Le postier transmet directement à Toulousirs la facture et le questionnaire de satisfaction rempli, afin d'obtenir le versement de l'aide calculée en fonction de la grille des QF et du prix du séjour (hors taxes de séjour).

À noter : L'aide ne s'applique pas à la location d'appartements proposée par le GOSPEL La Poste (COS / FOS/ CES).

7.3.4 Procédure pour les campings/Mobile home dans le cadre du partenariat de Toulousirs avec la FNHPA Fédération de Hôtellerie de Plein Air.

Où trouver la liste des campings FNHPA partenaires ?

Retrouvez la liste des campings FNHPA sur le site www.toulousirs.fr. L'inscription se fait directement auprès du camping de votre choix qui appliquera la **réduction de 10%** - uniquement - sur présentation de la carte d'adhérent Toulousirs (ou attestation), cumulable avec l'aide Coup de cœur Vacances.

Comment obtenir l'aide du Cogas ?

1. Le postier actif permanent réserve un séjour d'une semaine maximum directement auprès du camping FNHPA.
2. Attendre l'accord de réservation transmise par le camping.
3. Dès la réception de l'accord de réservation, le postier envoie à Toulousirs les justificatifs suivants afin de valider l'aide Coup de cœur Vacances :



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

- Copie de la fiche d'inscription du camping, le montant hors taxes de séjour doit y figurer ;
- Copie intégrale de dernier avis d'imposition ;
- Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant RH du postier ;
- Joindre le RIB du postier demandeur ;
- Si le postier n'est pas déjà adhérent à Toulousins, compléter le bulletin d'adhésion.

Le dossier ne pourra être pris en compte si l'un des justificatifs ci-dessus n'est pas fourni.

4. Après vérification de ces éléments, Toulousins valide le droit à l'aide et délivre au postier un numéro d'autorisation, le % de réduction auquel il a droit, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction (à retourner au point 8). Ces documents seront délivrés par courrier.

5. Le postier qui fait la réservation doit se présenter physiquement au camping.

6. L'aide « Coup de cœur Vacances » s'applique à une seule semaine. Au-delà, le séjour est à la charge du postier. Un couple de postier peut bénéficier chacun d'une aide « Coup de cœur Vacances » pour des semaines distinctes (un dossier par postier est donc à constituer).

7. A l'issue du séjour, le postier règle la totalité de son séjour et se fait délivrer une facture acquittée (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation délivré à l'étape 4).

8. Le postier transmet directement à Toulousins la facture et le questionnaire de satisfaction rempli, afin d'obtenir le versement de l'aide calculée en fonction de la grille des QF et du prix du séjour (hors taxes de séjour).

7.3.5 Procédure pour les campings/Mobile home dans le cadre du partenariat de Toulousins avec VACANSOLEIL.

Où trouver la liste des campings vacansoleil partenaires ?

Retrouvez la liste « Top sélection » des campings Vacansoleil sur le site www.toulousins.fr. L'inscription se fait directement auprès de la centrale de réservation de Vacansoleil qui appliquera la réduction de 10% - uniquement - sur présentation de la carte d'adhérent à Toulousins (ou attestation). Notez que la réservation se fera **UNIQUEMENT** par téléphone auprès de la centrale de réservation Vacansoleil : **0 810 855 866** (prix d'un appel local). ***Aucune réservation en ligne.***



LA POSTE

Prestation d'action sociale : Offre Coups de cœur Vacances

Comment obtenir l'aide « Coup de cœur Vacances » ?

1. Le postier actif permanent réserve un séjour d'une semaine maximum directement auprès du camping Vacansoleil auprès de la centrale de réservation téléphonique.

2. Attendre l'accord de réservation transmise par le camping.

3. Dès la réception de l'accord de réservation, le postier envoie à Toulousirs les justificatifs suivants afin de valider l'aide Coup de cœur Vacances :

- Copie de la fiche d'inscription du camping, le montant hors taxes de séjour doit y figurer ;
- Copie intégrale de dernier avis d'imposition ;
- Copie d'une fiche de paie récente où figure l'identifiant Rh du postier ;
- Joindre le RIB du postier demandeur ;
- Si le postier n'est pas déjà adhérent à Toulousirs, compléter le bulletin d'adhésion.

A noter : le dossier ne pourra être pris en compte si l'un des justificatifs ci-dessus n'est pas fourni.

4. Après vérification de ces éléments, Toulousirs valide le droit à l'aide et délivre au postier un numéro d'autorisation, le % de réduction auquel il a droit, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction (à retourner au point 8). Ces documents seront délivrés par courrier.

5. Le postier qui fait la réservation doit se présenter physiquement au camping.

6. L'aide « Coup de cœur Vacances » s'applique à une seule semaine. Au-delà, le séjour est à la charge du postier. Un couple de postier peut bénéficier chacun d'un Coup de cœur pour des semaines distinctes (un dossier par postier est donc à constituer).

7. A l'issue du séjour, le postier règle la totalité de son séjour et se fait délivrer une facture acquittée (sur laquelle le postier ajoutera le numéro d'autorisation délivré à l'étape 4).

8. Le postier transmet directement à Toulousirs la facture et le questionnaire de satisfaction rempli, afin d'obtenir le versement de l'aide calculée en fonction de la grille des QF et du prix du séjour (hors taxes de séjour).